

RENONCEMENT AUX ÉTUDES

Renoncement souhaité à partir de l'année scolaire 20..... / 20.....

Nom et prénom de l'élève

Nom : Prénom :
Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal – uniquement pour les élèves mineurs

Nom : Prénom :

Démission de l'instrument

Instrument : Professeur :
 Classe d'ensemble (nom du groupe) :

Démission de l'initiation musicale / langage musical

Initiation musicale Langage musical

Motif de la démission

.....
.....
.....

Informations importantes concernant les démissions

L'inscription se renouvelle automatiquement d'année en année jusqu'à la fin des études de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Si l'élève décide d'interrompre ses études avant l'obtention d'un titre final, il doit en aviser le secrétariat par écrit au plus tard au 15 juin pour la fin de l'année scolaire (date du cachet de la poste ou date de dépôt au secrétariat). A défaut, il est tenu de payer la totalité de l'écolage de l'année scolaire suivante.

Le soussigné a pris connaissance du règlement des études et des examens du Conservatoire de musique neuchâtelois du 19 décembre 2007.

Lieu et date :

Signature du représentant légal (ou de l'élève majeur) :

Les différents formulaires ou les renseignements généraux au sujet du fonctionnement des études non-professionnelles du Conservatoire de musique neuchâtelois peuvent être obtenus auprès des secrétariats des deux sites ou à l'adresse www.cmne.ch.

Pour le suivi des démissions, merci de vous adresser directement au bureau de la gestion des inscriptions :

Conservatoire de musique neuchâtelois – gestion des inscriptions et des examens
Enseignement non-professionnel – Catherine Ruchat - ☎: 032 889 79 83 – ✉: catherine.ruchat@ne.ch